

Ballast pour lundi 17/10/2022

Villeneuve DM22-0030318-1,

(- 157369 3M 569
- 157370 3M 570 3kms
- 157371 3M 571.

Pascal

Livrables Co-activité - Opérations Chargement/Déchargement

Si vous avez des remarques ou suggestions afin d'améliorer les livrables présentés ou si vous souhaitez les compléter, merci de contacter le Conseiller Prévention Infra de votre Territoire de Production afin de partager les bonnes pratiques sur l'ensemble des établissements INFRA.

Documents d'appui

[Code du Travail](#)

[Dossier Juridique](#)

[IN 2444](#)

Protocole de Sécurité n° 61477-22-0000

Fiche Info 9.2. - Mesures de Prévention

Fiche Info 9.3. - Guide de délégation de pouvoir en matière de co-activité

Fiche Info 9.4. - Obligations employeur

Fiche Info 9.5. - Evolutions à plateau, semi, baché, benne, citerne

Guide SMR Juillet 2012

Sommaire

Protocole de Sécurité (PS)

Feuille 0	Page de garde
Feuille 1	Caractéristiques
Feuille 2	Palette, vrac, sacs
Feuille 2 bis	Plan de Circulation
Feuille 3	Distribution



Protocole de Sécurité n° 61477-22-1004

Application des Art. R4515-1 à R4515-11 du Code du Travail

Chargement

Déchargement

Opération répétitive

Opération ponctuelle

Valable		du 13/10/2022 au 23/12/2022	
Nature de l'opération		Livraison Matériaux	
Lieu de l'opération		Base Travaux Hourcade Chemin du pas de la côte - 33140 VILLENAVE D'ORNON	
Entité		SNCF - UP TRAVAUX AQUITAINE	
N° de commande ERP ou OE		du	
Date de livraison / ou d'enlèvement		Durée de livraison	
		De 08h00 à 17h00	
DES ARRIVEE SUR LE SITE, L'ENTREPRISE DOIT CONTACTER :			
Nom Prénom Contact1-	CLIPPE Jérôme	au tél	06 17 77 74 35
Nom Prénom Contact2-	VIDART Fabien	au tél	06 14 28 29 38

Le PS doit être établi dans le cadre d'un échange entre un établissement SNCF, entreprise d'accueil, et l'entreprise de transport, préalablement à la réalisation de l'opération (Art. R 4515-8 du CT).

SNCF	Entreprise Utilisatrice	EE	Entreprise Extérieure
Directeur d'Etablissement (DEt)		Chef d'entreprise (transporteur)	
DUPIOT Didier			
SNCF, Infrapôle Aquitaine, 140-142 rue des Terres de Borde. 33800 BORDEAUX		GEOPARTS 2 Allée de la mixité 77127 LIEUSAIN	
RCS	siret 552449047	RCS	
Tél.	06.07.29.50.49	Tél.	01 64 43 21 34
Représentant SNCF		Représentant EE (transporteur)	
<i>C'est le représentant désigné par le HPI sous l'autorité duquel est exécuté l'opération.</i>		<i>C'est le représentant désigné par l'entrepreneur sous l'autorité duquel est exécuté l'opération.</i>	
Nom et Prénom :	PERCHERON Denis		
Fonction :	CDT TX		
Adresse :	SNCF 50, Rue Carle Vernet 33800 BORDEAUX		
Tél.	06 24 84 28 13	Tél.	
E-Mail	denis.percheron@reseau.sncf.fr	Mail	

Le conducteur doit être en possession de ce document durant toute la durée de l'opération de chargement / déchargement.

1. Caractéristiques de l'opération

SNCF - Entreprise d'accueil

Modalités d'accès aux locaux	Protocole à demander par le livreur avant le portail d'accès sur le chemin du pas de côté et avant l'accès au site du triage d'Hourcade
Stationnement	
Documents échangés : plan, ...	Feuille 2 bis Plan de circulation
Rappel des spécificités ferroviaires et des passages à niveaux	
Passages à niveaux équipés de panneaux STOP à respecter impérativement - Lors des opérations de déchargement, l'engagement de la zone dangereuse et/ou des PN sont proscrits	

Sécurité n° 61477-22-0000

Transporteur

Véhicule et équipements

Caractéristiques du véhicule	Autorisés : Poids Lourds isolé ou articulé Interdits :
Aménagement	plateau, semi, baché, benne, citerne
Equipements	(appareil de levage et/ou de manutention, groupe figorifique,...) Grue sur camion
Matériels et engins utilisés pour le déchargement	Grue de manutention et manuscopique sur accès aménagé sur plateforme ferroviaire

Matériels mis à disposition par SNCF (pont roulant, chariot élévateur avec cariste, ...)

Type de matériel	Nombre	Matériel conforme	Conditions d'utilisation et d'entretien
Aucun matériel mis à disposition			

Marchandise(s)

Nature	Matériel de voie (Attaches, rails, Appareils de voie, etc...) Matériaux (ballast, autres, etc...)
Conditionnement	Palette, vrac, sacs
Précautions résultant de la nature de la marchandise transportée	
Documents échangés : FDS, ...	Néant

Moyens de secours

En cas d'incendie ou en cas d'accident

Alerter les secours d'urgence : POMPIERS : 18 - SAMU : 15 - EUROPEEN : 112

L'infirmerie ou l'hôpital le plus proche se trouve

Adresse : **URGENCES Hôpital Instruction des Armées Robert PICQUE**
351, Route de Toulouse 33140 VILLENAVE D'ORNON

Travail dans un lieu isolé ou à un moment où l'activité SNCF est interrompue

EE prend des mesures pour qu'aucun travailleur ne travaille isolément en un point où il ne pourrait être secouru à bref délai en cas d'accident.

Risque(s)	Mesure(s) prise(s)

2. Analyse de risques

Cette analyse de risques a pour objet de prévenir les risques interférents : risques supplémentaires qui s'ajoutent aux risques propres à l'activité de chaque entreprise et qui s'expliquent par la présence simultanée ou successive d'activités, d'installations ou de matériels de différentes entreprises sur un même lieu de travail.

Dans le cas d'actions communes, doublez la ligne en identifiant précisément le rôle de chacune des entreprises dans la réalisation de la mesure.

Si l'analyse de risques conclut à l'existence d'un risque grave (marchandises dangereuses, complexité du site ou des cheminements, existence d'un risque d'interférence lié à l'exploitation du site notamment le risque ferroviaire, ...), il conviendra de recourir à un Plan de Prévention.

Phase d'activité dangereuse	Source de danger	Risques interférents	Mesures de prévention	Pièce jointe	Responsable
Accès au lieu de Chargement ou déchargement	Routier	Engagement d'une zone de circulation du personnel	Suivi obligatoire des itinéraires repris au plan de circulation Un seul camion à la fois	Feuille 2bis. Plan de circulation	SNCF
Circulation et Manutention	Routier	Risque de heurt par circulation ferroviaire	Les engins, équipements et personnel ne doivent pas s'approcher à moins de 2 mètres d'une voie ferrée Port d'un gilet de couleur orange à haute visibilité, classe 2, Evolution limitée à la partie carrossable		EE
Circulation et Manutention	Electrique	Risque électrique	rester à plus de 3m d'un élément caténaire nu sous tension		EE
Circulation et Manutention	Routier	Risque routier	Respect du code de la route		EE
Circulation et Manutention	Manipulation et/ou manutention	Risque de heurt par une charge en mouvement	Port du casque et respect d'un périmètre de sécurité		EE
Déchargement	Chimique	Inhalation de poussières	Port des EPI adaptés (masques, etc....)		EE

Site Hourcade	Chimique	plateau, semi, bache, benne, citerne	<p>En cas d'alarme sur Site :</p> <p>Si vous êtes présent sur Site : appeler le numéro n°09 71 92 60 11 afin de savoir si c'est un exercice ou si ce ne l'est pas savoir ou se trouve la zone d'incident.</p> <p>Si vous n'êtes pas présent, l'entrée au Site est interdite jusqu'à la fin de l'alarme.</p> <p>En cas d'incident :</p> <p>Après avoir appelé le numero n°09 71 92 60 11 qui annoncera la zone ou il y a l'incident.</p> <p>Evacuer la Zone et rejoindre le local de mise à l'abri Calfeutrer portes et fenêtres. Couper la ventilation.</p> <p>Mettre son masque MSA minispace (durée 5min)</p>	Feuille 2 ter. Triage d'Hourcade	EE
Observations SNCF dont avis du CSE			Observations Transporteur dont avis du CSE		

PERCHERON Denis

06 24 84 28 13
denis.percheron@reseau.sncf .fr

Version 2 du 03/10/2012
Interne SNCF Réseau

EP

2.Analyse de risques

Plan de Circulation
 Chemin du pas de la côte - 33140 VILLENAVE D'ORNON
 SNCF - UP TRAVAUX AGOUTAINE

Portail d'accès / Site sécurisé
 Prendre contact et RDV téléphonique
 avant d'arriver impérativement

Cheminement camions



zone déchargement

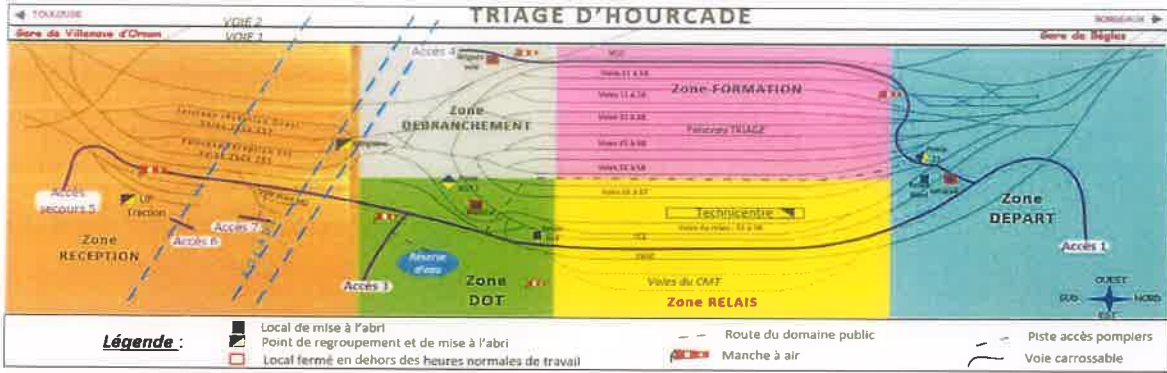
ATTENTION : Traversé d'un Passage à niveau.
 Respect du code de la route



<p>10</p> <p>Zone de travaux</p> <p>Attention</p> <p>Travaux</p> <p>Travaux</p>	<p>10</p> <p>Zone de travaux</p> <p>Attention</p> <p>Travaux</p> <p>Travaux</p>
<p>10</p> <p>Zone de travaux</p> <p>Attention</p> <p>Travaux</p> <p>Travaux</p>	<p>10</p> <p>Zone de travaux</p> <p>Attention</p> <p>Travaux</p> <p>Travaux</p>

P.T

2. Ter Triage d'hourcade



DEPLIANT REFLEXE PUI - PMD TRIAGE D' HOURCADE

NE RISQUEZ PAS VOTRE VIE SUR LE TRIAGE EVITEZ LES COMPORTEMENTS DANGEREUX

- Repérer les zones à traverser
- Ne pas fumer
- Ne pas allumer de feu
- Respecter le plan de prévention
- Porter le présent dépliant.

SECURITE MD

Vous constatez une anomalie sur un convoi contenant des matières dangereuses, vous devez :

- POUR VOTRE SECURITE, RESPECTER LES CONSIGNES
 - ELIMINER TOUTE source d'allumage
 - TENEUR VOUS par rapport à l'annonceur du site (pas venir le voir, ne pas aller dans les zones interdites, ne pas toucher ni approcher les matériels et les personnes)
 - NE PAS TOUCHER ni approcher des matériels et des personnes
 - NE PAS APPROCHER dans les 50m du convoi
 - NE PAS TOUCHER de matériel isolé ou à proximité
 - Si le signal sonore (cloche) s'active, NE PAS TOUCHER les matériels et les personnes
 - NE PAS TOUCHER les matériels et les personnes
 - Si vous trouvez un matériel ou une personne dans le convoi, contactez immédiatement le plus proche des responsables de sécurité

A DISTANCE DE SECURITE :

- ✓ La NATURE de l'incident (type, quantité, goutte)
- ✓ Le N° IDENTIFIANT (N° danger)
- ✓ Le LIQUIDE
- ✓ Le N° DE LA VOIE
- ✓ Le N° DU MATÉRIEL (si connu)

AVISER IMMEDIATEMENT L'URGENT PUI
40 47 14 ou 09 71 92 50 14

DECLIENCHEMENT DES SIRENES D'ALERTE PUI

NE TOUCHEZ PAS VOTRE MATÉRIEL

DEBUT DE L'ALERTE SIGNAL SONORE

FEUX ROUGES ALLUMÉS = ENTREE DU SITE INTERDITE

ARRÊTER IMMEDIATEMENT VOTRE ACTIVITÉ

ÉVACUATION ZONE

Rejoindre point de regroupement

30s

CONFINEMENT ZONE

Rejoindre local de mise à l'abri

Colfauter portes et fenêtres

Toucher matériel

INTERDICTION

de pénétrer dans la zone concernée jusqu'à la fin de l'alerte

3. Informations et distribution

Mentions

Lorsque le transporteur ne peut pas être identifié préalablement par SNCF ou lorsque l'échange préalable n'a pas permis de réunir toutes les informations nécessaires, SNCF fournit et recueille par tout moyen approprié les éléments qui se rapportent au Protocole de Sécurité.

A défaut d'accueil, une information écrite devra être prévue au moyen d'un panneau installé à chaque entrée du site.



Si vous souhaitez réaliser un Protocole de Sécurité multi-opérations, le Protocole de Sécurité reste applicable aussi longtemps que les employeurs intéressés considèrent que les conditions de déroulement des opérations n'ont subi aucune modification significative. Il doit obligatoirement être soumis pour avis au CHSCT.

Distribution

Protocole de Sécurité n° 61477-22-0000		Transporteur	
Représentant SNCF	Oui	Représentant EE	Oui
CSE	Oui	CHSCT	
Pôle QSE	Oui	Autre :	
Médecin SNCF		Autre :	
Autre :		Autre :	
<small>Copie de ce protocole</small> SNCF tient le PS à disposition de l'Inspecteur du Travail et des CHSCT durant toute la durée de l'opération.			

Signatures

Les employeurs respectifs s'engagent à porter le contenu des dispositions de ce protocole à la connaissance de l'ensemble des personnels concernés et à le commenter.

Fait à Bordeaux le 09/08/2022

L'opération ne peut commencer qu'après validation du Protocole de Sécurité
En plus de la signature, chaque page doit être paraphée avec les initiales.

SNCF		EE
Qualification	Représentant SNCF	Représentant EE
Nom / Prénom	PERCHERON Denis	
Signature		
Qualification	CSE	Autre :
Nom / Prénom	Copie de ce Protocole au CSE	P. Taunmy Responsable logistique
Signature		 Groupe Garandesse